ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 5 (état C)

Comptes de concours financiers ; Avances aux organismes de sécurité sociale

Aux première, deuxième et dernière lignes de la première colonne, substituer aux trois occurrences des mots :

« agence centrale des caisses et organismes de sécurité sociale »

les mots :

« agence centrale des organismes de sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.